



Nos réf : JK/NJ/NM/Prg232

## VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : [contact@mairie-maiche.fr](mailto:contact@mairie-maiche.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DECISIONS DU MAIRE

### 2022.85 – Travaux de voirie sur la Commune de Maîche lot 2 - Autorisation de signature d'un marché avec l'entreprise VERMOT.

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de 214 000€,

CONSIDERANT les besoins de la Commune en matière de voirie et le fait que le montant prévu de cette dépense justifie la conclusion d'un marché à passer selon la procédure adaptée,

Vu les différentes offres reçues,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA du 29 août 2022,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation et de l'analyse des offres, l'offre faite par l'entreprise VERMOT pour le lot 2, est celle qui est retenue,

### DECIDE

**Article 1** : Il sera conclu avec l'entreprise VERMOT, domiciliée 16 rue Pasteur, à GILLEY (25650), un marché pour les travaux de voirie sur la Commune de Maîche concernant le lot 2 – Aménagement arrêt de bus rue de Saint Hippolyte

**Article 2** : Le montant de la dépense à engager au titre ce marché est arrêté à la somme de 31 642.75 HT soit 39 971.30 € TTC.

**Article 3** : Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché sont inscrits au budget communal.

**Article 4** : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, à l'entreprise VERMOT et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Accusé réception Préfecture le 2 septembre 2022  
Publié sur le site internet le 5 septembre 2022

Maîche, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le Maire,  
Régis LIGIER

